COMMUNE DE MONTREUX

Communiqué

Montreux, 11 novembre 2026

Aménagement du territoire : Montreux prépare son avenir et poursuit ses projets

La Municipalité poursuit sa politique urbanistique autour de trois priorités : préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et paysager, répondre aux besoins en logements et soutenir l'activité économique. Si le futur plan d'affectation communal (PACom) constitue la pièce maîtresse de cette démarche, plusieurs démarches avancent en parallèle afin d'apporter des réponses concrètes aux enjeux du territoire.

L'aménagement du territoire représente un enjeu majeur pour l'avenir de Montreux. Depuis l'annulation du nouveau plan général d'affectation (nPGA) par le Tribunal fédéral en 2020, la Municipalité a poursuivi les démarches nécessaires pour doter la Commune d'une planification adaptée aux exigences légales et aux besoins actuels et futurs de la population.

Sa politique urbanistique s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés et repose sur trois piliers essentiels : le patrimoine, le logement et l'activité économique. Consciente que l'élaboration du nouveau PACom est un processus complexe qui nécessite du temps, la Municipalité entend également faire avancer des projets concrets sans attendre son aboutissement. Avec un service de l'urbanisme renouvelé et renforcé, une organisation adaptée et une méthodologie consolidée, elle met tout en œuvre pour faire émerger des solutions équilibrées, dans l'intérêt du plus grand nombre.

Le PACom : une vision à long terme

Le PACom remplacera le PGA de 1972, toujours en vigueur, et définira les grandes orientations du développement territorial de Montreux. Une première étape a été franchie avec l'élaboration de la Stratégie territoriale, présentée en octobre 2025. Issue notamment d'une démarche participative associant largement la population, cette synthèse fixe les orientations du développement de la commune à l'horizon 2040.

La suite des travaux doit intégrer de nombreux enjeux, notamment les objectifs climatiques et énergétiques, la gestion des zones d'activités, la planification régionale et les nouvelles exigences réglementaires découlant de la jurisprudence fédérale. Ces éléments renforcent la complexité du dossier et nécessitent de consolider les études pour garantir la qualité et la conformité du futur plan.

À la suite d'un bilan approfondi de l'avancement du projet et des prestations encore nécessaires, la Municipalité a décidé d'adapter l'organisation de la suite des travaux. Une nouvelle procédure de marché public sera engagée, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et en coordination avec les services cantonaux. La reprise des travaux avec de nouveaux mandataires est planifiée au printemps 2027. Un calendrier actualisé et les éléments financiers correspondants seront présentés au Conseil communal dans le cadre d'un nouveau préavis.

Les zones réservées : préserver le territoire dans l'intervalle

Dans l'attente du PACom, la Commune a adopté en mars 2022 des zones réservées communales (ZRC), approuvées par les autorités cantonales en septembre de la même année. Ce dispositif provisoire permet de limiter la constructibilité de certains terrains afin de préserver les futures planifications.

Commune de Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux
www.montreux.ch

Un arrêt du Tribunal fédéral du 20 avril 2026 a toutefois fixé le point de départ du délai de validité de ce dispositif à sa mise à l'enquête publique. Cette jurisprudence, qui s'applique à l'ensemble des communes vaudoises, implique pour Montreux une échéance maximale au 24 avril 2029, au lieu du 16 septembre 2030 précédemment envisagé. Les modalités de prolongation étant encore à clarifier avec le Canton, la Municipalité a d'ores et déjà transmis une demande préventive et sollicité un avis de droit complémentaire. Elle veille entre-temps à ce que les demandes de permis de construire soient traitées conformément au cadre légal, en étroite collaboration avec les instances cantonales.

Des projets concrets pour les quartiers et les espaces publics

En parallèle de l'élaboration PACom, plusieurs démarches ont été engagées dans différents secteurs. À la gare de Montreux, des études portent sur les déplacements et les flux de voyageurs, en collaboration avec les partenaires institutionnels. Le devenir de la parcelle « ex-Held » fait également l'objet de réflexions, en collaboration avec le MOB/MVR. Sur les rives du lac, un projet dont les contours doivent encore être précisés devrait permettre de coordonner les aménagements et d'étudier de nouvelles possibilités, notamment en matière de baignade. Des études portent également sur l'évolution des secteurs de l'Ancien Hôpital et de Clarens, en tenant compte des besoins et des orientations du PACom.

Plusieurs plans d'affectation spécifiques font aussi partie des travaux en cours. Aux Grands-Prés, la mise à l'enquête publique concrétise l'initiative populaire acceptée en juin 2023 qui prévoit de consacrer durablement le secteur à la zone de verdure, à la biodiversité et aux loisirs publics. Sur la parcelle privée de l'Ancien Moulin, des réflexions portent sur l'aménagement du site, les espaces publics et les possibilités de développement, notamment en matière de logements. Une démarche participative devrait accompagner le processus au printemps prochain. Enfin, plusieurs procédures sont engagées à la demande d'entreprises importantes pour l'économie montreusienne, afin d'adapter la planification à leurs besoins d'évolution, tout en garantissant une intégration architecturale et paysagère de qualité.

La Commune participe par ailleurs aux démarches régionales, notamment à la préparation du Projet d'agglomération de sixième génération et à la mise en œuvre de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités, afin d'assurer une bonne coordination des projets et de répondre aux enjeux de mobilité, de logement et de développement économique.

Une action inscrite dans la durée

Avec ces différentes démarches, la Municipalité poursuit une politique urbanistique à la fois ambitieuse et pragmatique. Le PACom demeure l'instrument central pour planifier l'avenir de Montreux, et les projets sectoriels et les plans d'affectation spécifiques devraient permettre d'avancer progressivement et de répondre à certains besoins dans l'intervalle.

En s'appuyant sur les travaux déjà réalisés, les compétences renforcées du service de l'urbanisme et une méthodologie adaptée aux enjeux actuels, la Municipalité entend concilier la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et paysager, la qualité des espaces publics, le développement de logements et le soutien à l'activité économique. Son objectif est de faire émerger des solutions cohérentes et durables, au bénéfice de l'ensemble de la population montreusienne.

Contacts :

Olivier Mark, Municipal en charge de l'urbanisme, olivier.mark@montreux.ch - 021 962 79 31

Fabien Roland, chef du service de l'urbanisme, fabien.roland@montreux.ch - 021 962 77 61